

Site inscrit

Date de protection : 10 octobre 1931 ~ Superficie : 0,04 ha

Les deux tilleuls encadrant l'entrée de l'église

Saint Thomas en Argonne

Le village a été complètement détruit en 1914-1918. L'église a été reconstruite à l'emplacement de l'ancienne église.

Deux rues qui se coudent et montent de part et d'autre de l'édifice pour se rejoindre derrière, circonscrivent « la Priolée ». C'est l'emplacement de l'ancien prieuré bénédictin. Deux vieux tilleuls ornant le porche de l'église, témoins du passé, ont été inscrits en 1931. Le site est agréable, dans ce village de l'Argonne où le relief est assez marqué. L'église est située sur un contrefort surélevé et l'accès se

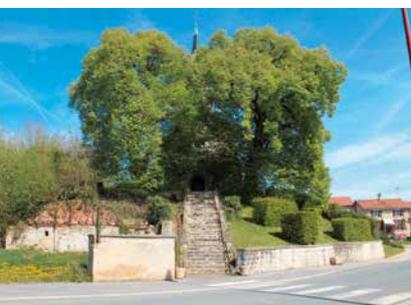
fait par un escalier. L'entrée est encadrée par deux magnifiques tilleuls au sommet de la butte. En hiver, leur silhouette est nette et laisse visible l'entrée de l'église. En été, le feuillage encore abondant masque en quasi-totalité cette entrée. Ils ont respectivement 3,20 et 3,40 mètres de circonférence. Leur environnement n'est pas contraignant. Les deux tilleuls sont creux.



Les tilleuls

Critères de classement

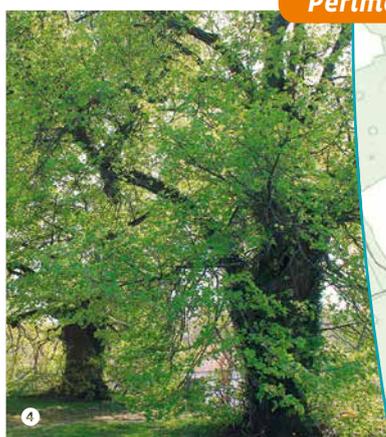
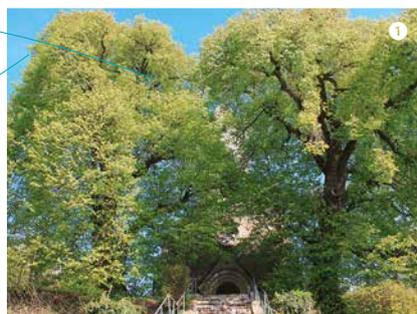
→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique et légendaire



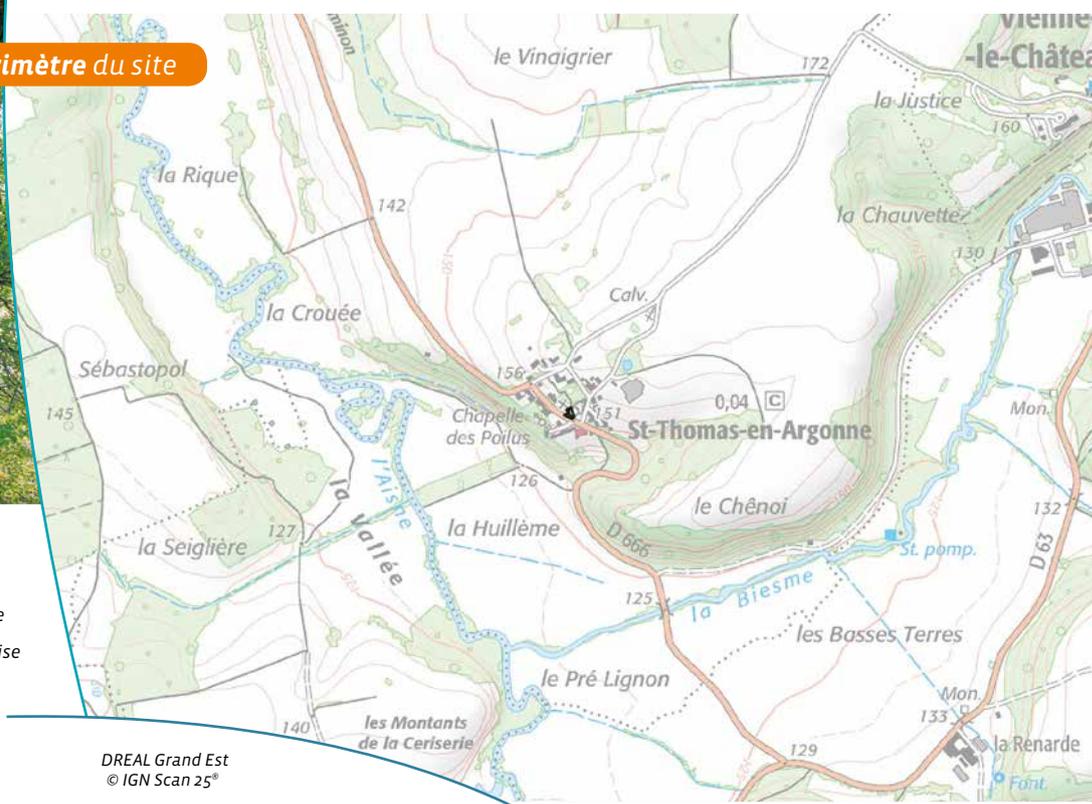
L'église



Les deux tilleuls encadrant l'entrée de l'église



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

- 1 ~ Entrée de l'église avec les tilleuls
- 2 ~ Église vue de côté
- 3 ~ L'église vue depuis la place de la mairie
- 4 ~ Vue des tilleuls depuis l'entrée de l'église

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63